

AUDIENCE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

P. 03

Labiou Amadou Djibril échange avec l'Ong Fondation Durable



Dans la matinée de ce mardi 18 juin 2024, le premier questeur de l'Assemblée nationale, l'he Labiou AMADOU DJIBRIL a reçu en audience à son bureau Roméo DAH-BOLINON, médecin pédiatre et président de l'ONG Fondation Durable...

Entre activisme et menaces pour sa survie politique p. 04



Patrick Gilles Kpako, un jeune leader qui paye le prix de sa témérité

ÉDITION 2024 DE LA FÊTE DES PÈRES

Cédric Hountondji honore
Dakpè, Ahouanvoébla, Montcho
et Gandaho par une messe
P.10

L'HE VICTOR TOPANOU : P.05
«Si la CEDEAO ne se réveille pas,
malheureusement elle tend vers une situation
de fragilité ou de faiblesse structurelle...»



MARCHÉ DANTOKPA P.04

Les marchands alertés sur la démolition



COUR CONSTITUTIONNELLE P.02



Les décrets créant un collège de ministres
Conseillers à la Présidence validés

COUR CONSTITUTIONNELLE

Validation des décrets créant un collège de ministres Conseillers à la Présidence de la République du Bénin

Dans une décision très attendue, la Cour Constitutionnelle du Bénin, présidée par Cossi Dorothé SOS-SA, a déclaré conformes à la Constitution les décrets controversés du Président Patrice TALON portant sur la création d'un collège de Ministres Conseillers à la Présidence. Cette décision met donc fin à une période d'incertitude qui entourait ces décrets depuis leur publication.

Suite à l'examen des différents recours déposés par plusieurs acteurs politiques, notamment le parti d'opposition Les Démocrates, concernant les décrets N°2024-006 et N°2024-007 datant du 9 janvier 2024 et traitant respectivement de la création, des attributions, de l'organisation et du fonctionnement du collège des ministres Conseillers à la Présidence, ainsi que de la définition des secteurs d'intervention de ces ministres,

la Cour constitutionnelle a rendu son verdict.

Dans sa décision du 23 mai 2024, la Cour constitutionnelle a jugé que les décrets N°2024-006 et N°2024-007 étaient conformes à la Constitution. Les sept Sages de la Cour ont souligné qu'il n'y avait aucune violation de l'article 56 de la Constitution ni de la loi organique N°2010-05 du 3 septembre 2010 qui fixe la liste des Hauts fonctionnaires.

La Cour a précisé que la nomination des ministres Conseillers, telle que définie par le décret N°2024-006, ne nécessitait pas l'avis du Conseil des ministres. Elle a expliqué que ces ministres Conseillers seraient des collaborateurs du Chef de l'État en service à la Présidence de la République et qu'il n'était donc pas obligatoire qu'ils soient des Hauts fonctionnaires de l'État.

Selon les informations, la Cour a également rejeté



l'argument de violation du principe d'égalité, affirmant qu'il n'y avait pas de rupture de ce principe. De plus, elle a jugé que le droit de tout citoyen à participer librement à la direction des affaires publiques ne pouvait être invoqué que dans le cadre électoral et ne s'appliquait pas aux nominations politiques.

Le parti d'opposition Les Démocrates, dans son recours du 4 février 2024, avait contesté les deux décrets du Président Patrice TALON pour «violation du principe d'égalité des citoyens devant la loi et non-conformité à la Constitution».

Trois autres recours avaient été déposés dans le même sens. Selon l'article 4 du décret N°2024-006 du 9 janvier 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du collège des ministres Conseillers à la Présidence de la République, «le ministre Conseiller est un collaborateur du Président de la République, il est nommé par décret

du Président de la République, sur proposition des partis politiques membres de la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale ou soutenant les actions gouvernementales».

La décision de la Cour

constitutionnelle valide sans conteste, la création du collège de ministres Conseillers à la Présidence et clarifie les modalités de nomination de ces Conseillers.

[MediapartBénin](#)



L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lemblemedujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU

AUDIENCE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Labiou Amadou Djibril échange avec l'Ong Fondation Durable

Dans la matinée de ce mardi 18 juin 2024, le premier questeur de l'Assemblée nationale, l'he Labiou AMA-DOU DJIBRIL a reçu en audience à son bureau Roméo DAH-BOLINON, médecin pédiatre et président de l'ONG Fondation Durable (ONG FD). Au menu des discussions, les activités de ladite ONG notamment le projet «Santé aux orphelins» pour lequel les hôtes du premier questeur sollicitent son concours pour la couverture dans le Nord du Bénin.

Lire ci-dessous l'intégralité de l'intervention du président de l'ONG Fondation Durable à la fin de l'audience...

« Au cours de cette audience, il était question de développer au premier questeur les activités que les activités que l'ONG Fondation Durable mène, activités orientées essentiellement sur les enfants en situation difficile dans tout le Bénin depuis plusieurs années d'une part et d'avoir son retour d'autre part. Il a été favorable et sidéré par ce que nous faisons et a promis nous accompagner de la façon la plus adéquate possible pour que nous puissions ensemble, avec ce qu'il fait déjà dans sa localité, agir pour le bien-être des enfants surtout ceux en situation difficile dans nos

communautés. L'ONG Fondation Durable est une ONG qui existe depuis plus de 5 ans et se bat tous les jours pour le bien-être des enfants et des femmes. Mais nous avons dans le temps initié un projet dénommé : «Santé à la base» qui concernait les femmes, les mères et les enfants. Il avait pour vocation de passer dans les centres de santé et d'éduquer les mères, les enfants. Mais après ce projet, nous avons initié, étant sur le terrain, un autre projet dénommé Projet «Santé aux orphelins» qui apporte le bien-être aux enfants qui n'ont pas le droit ou la chance comme nous d'avoir ac-



cess à la santé. Ainsi grâce à ce projet, l'ONG Fondation Durable se rend auprès de ces enfants dans les centres d'accueil ou quelque lieu où ils peuvent se trouver et leur apportons des consultations foraines. Par ailleurs nous leur faisons don des médicaments et leur apportons parfois des vivres. Entre autres, nous les égayons parce que la santé n'est pas que physique; il y a la santé psychique et psychologique. Nous les égayons parce qu'il faut le mentionner, l'ONG Fondation Durable, c'est une équipe médicale, c'est une équipe où il y a des récréatologues, des psychologues. Et nous faisons donc des activités de prise en charge dans beaucoup de centres d'ac-



cueil. L'ambition de l'ONG Fondation Durable, c'est d'avoir une couverture nationale. Pour ce qui est des ressources humaines, nous sommes bien équipés pour apporter quelque chose de plus à ces enfants qui sont, sans le savoir, délaissés. Or la santé est un droit pour tous. C'est notre bataille et nous avons reçu l'assentiment du 1er questeur pour que le projet « Santé aux orphelins», soit développé au Nord.»

Propos recueillis par H. O.



ENTRE ACTIVISME ET MENACES POUR SA SURVIE POLITIQUE

Patrick Gilles Kpako, un jeune leader qui paye le prix de sa témérité

Au Bénin dans un environnement politique complétement vicié, où de plus en plus les voix dissonnantes sont souvent réprimées, faire l'opposition en s'affichant publiquement peut relever d'une gageure. Néanmoins, il est des jeunes qui s'y aventurent au prix de sérieux ennuis.

Née le 30 Octobre 1985 à Adjarra au Bénin, Gilles Patrick Kpako est titulaire d'un diplôme universitaire en Géographie, mais très tôt s'est lancé dans l'auto-emploi, particulièrement le commerce domaine de prédilection des habitants de la ville capitale.

Acteur politique et membre du parti les Démocrates, principal parti de l'opposition, Gilles Patrick Kpako est l'une des figures forte de la jeunesse ayant oeuvré pour les percées électorales réalisées par le parti les Démocrates dans la 19eme circonscription électorale. Ayant pris une part très active avec d'autres jeunes de sa formation politique dans la stratégie de communication qui a permis à son parti d'obtenir 2 sièges sur les 5 de la circonscription électorale.

Tous les déboires de ce jeune leader ont commencé à partir de cet exploit inédit jamais réalisé par un parti d'opposition. Depuis il dit être sous la menaces permanente et des intimidations qu'il reçoit quotidiennement de la part des adversaires politiques à Porto-Novo, la capitale politique du Bénin qui était acquis pour les partis de la mouvance présidentielle.

Ses inquiétudes ont pris encore de l'ampleur lorsque juste après les élections législatives du 8 Janvier 2023, il n'a cessé de recevoir des menaces qu'il a compris qu'il faut prendre très au sérieux. Pour preuve depuis l'arrestation de quelques membres des partis de l'opposition, le parti les Démocrates a organisé avec la collaboration de quelque autres organisations, des marches pacifiques réclamer la libération des prisonniers. Voici un témoignage qu'il donne à ce propos.

"Le 01 mai 2024 récemment j'ai participé avec quelques militants du parti à la marche organisée par les Centrales syndicales à Cotonou contre la cherté de la vie. Ce jour là plusieurs personnes ont été arrêtées pour troubles à l'ordre public. Certains ont été libérés mais bien d'autres ont eu moins de chance. Pour avoir la vie sauve, nous avons dû prendre la clé des champs devant la hordes des policiers lourdement armés qui était devant nous. Sentant des menaces pour ma propre sécurité et d'atteinte à ma vie privée j'ai pris la décision de faire profil bas pour mener la lutte autrement" nous a confié Patrick Gilles Kpako. Quand on a abordé les élections générales de 2026 au Bénin, le jeune leader s'est montré optimiste croyant qu'un vent de changement va s'opérer puisque tout est fait dans l'ombre pour arriver à cela. Le combat continue en sourdine malgré la clandestinité Les cartes politiques à son avis seront remises à plat.



L'HE VICTOR TOPANOU SUR LA CRISE BÉNIN-NIGER

«Si la Cedeao ne se réveille pas, malheureusement elle tend vers une situation de fragilité ou de faiblesse structurelle ...»

Depuis le 26 juillet 2023, date à laquelle la junte militaire a pris le pouvoir au Niger, le Bénin et le Niger, deux pays frontaliers qui ont des liens séculaires, se retrouvent dans une crise sans précédent. Au fur et à mesure que le temps passe, la crise s'exacerbe avec comme conséquences la fermeture des frontières, l'embargo sur le pétrole brut nigérien... Un véritable feuilleton dont le dernier épisode est l'arrestation de 5 Nigériens accusés d'infiltration sur le site de Sèmè-Kpodji au Bénin. Pour démêler l'écheveau, le professeur Victor TOPANOU, député de la 6ème circonscription électorale et président de la Commission de l'Éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales à l'Assemblée nationale propose une solution diplomatique qu'elle soit formelle ou informelle. Mais avant, il a évoqué la faiblesse institutionnelle de la Cedeao à laquelle il faudra urgemment trouver une solution, comme le feu qui actise la crise. Il était pour la circonstance face aux journalistes de Deutsche Welle (DW).

Sur la question de la solution à envisager pour conjuguer la crise au passé, l'universitaire n'est pas allé par quatre chemins. Il s'agira incontestablement d'une solution politique et diplomatique. La seule question est de savoir si c'est la diplomatie formelle qui va aider à calmer le jeu ou s'il faudra recourir à un moment ou un autre à ce qu'il convient d'appeler la diplomatie informelle comme

on a pu la connaître dans d'autres crises, a-t-il laissé entendre.

Et si la crise a perduré, c'est en raison de la faiblesse institutionnelle de la Cedeao qui n'a pas su contrôler la situation.

Dans son analyse, le professeur Victor TOPANOU a rappelé : «La faiblesse institutionnelle de la Cedeao est connue depuis très longtemps. Évidemment la Cedeao depuis la levée des sanctions aurait dû, si elle en avait la capacité, exiger du Niger qu'elle réouvre sa frontière. Ce qu'elle ne pourrait pas faire puisqu'elle considait déjà que l'annonce du retrait de ces trois pays dont le Niger de la Cedeao est actée alors même qu'il faut un an à partir de la déclaration pour qu'elle soit définitivement actée. Et donc, la Cedeao se demande si elle a encore les pouvoirs de faire pression sur le Niger. De mon point de vue, c'est oui tant que l'année probatoire n'est pas passée, le Niger continue d'être pays membre de la Cedeao. Ou après il lui est loisible de respecter ou non les décisions de la Cedeao. Je pense qu'avec l'atmosphère générale que nous connaissons aujourd'hui, je ne vois pas le Niger encore moins le Mali ou le Burkina-Faso entrain de respecter encore les décisions de la Cedeao. Ainsi la faiblesse institutionnelle de la Cedeao est établie ou elle aurait dû faire quelque chose et on sait tous qu'elle ne peut rien faire. Et donc face à cela, si la Cedeao ne se réveille pas, malheureusement elle tend vers une situation de fragilité ou



de faiblesse structurelle qu'on risque de traîner pendant des décennies à défaut de la voir se dissoudre.

Pourquoi le Nigéria vu son influence n'a pas pesé de tout son poids en soutenant le Bénin? », a demandé le journaliste. Sur cette question, le président de la Commission de l'Éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales à l'Assemblée nationale est resté précis : «Peut-être que le Nigéria agit en sous marin mais nous sommes au niveau de la Cedeao des pays imbriqués l'un dans l'autre. Il y a une foulditude de relations entre les peuples, les États de sorte que effectivement chaque prise de position peut créer des pro-

blèmes. On se souvient encore de la position aussi publiquement que violemment des sénateurs du Nord contre l'État fédéral au Nigéria au début de la crise. Le Nigéria ne peut pas s'engager dans la crise sans prendre quelques précautions. La question de fond reste la faiblesse de la Cedeao que personne n'avait vu venir. Au contraire, jusqu'à cette crise, tout le monde disait que c'est l'organisation sous régionale la plus dynamique, la plus prospère. C'est pourquoi pour finir, l'élu du peuple a indiqué : Il y a lieu d'ouvrir donc une profonde réflexion sur l'amélioration aussi bien du fonctionnement que des pouvoirs de la Cedeao.

L.A.H.O communication

RENFORCEMENT DES TRANSFERTS MÉDICAUX AU BÉNIN

Un parc d'ambulances de pointe pour sauver des vies

Ce lundi 17 juin 2024, le Bénin a accueilli avec enthousiasme un premier lot de cent quarante-quatre (144) ambulances flambant neuves, sur un total de cent quatre-vingt-huit (188) commandées. Ces ambulances, entièrement financées par le budget national pour un montant d'environ sept milliards et demi de FCFA, sont destinées à renforcer la ges-

tion des transferts de patients par le Service d'Aide médicale d'Urgence (SAMU) à tous les niveaux de la pyramide sanitaire du pays.

Le Ministre de la Santé, le Professeur Benjamin HOUNKPATIN, accompagné de certains de ses collègues, a supervisé la réception de ces ambulances. Il a souligné l'importance de ces acquisitions

pour combler les lacunes du système de référence et de contre-référence du pays, qui jusqu'à présent n'était pas en mesure de répondre de manière adéquate aux besoins d'urgence médicale.

Grâce à ces nouvelles ambulances, chaque commune du Bénin disposera d'au moins deux véhicules pour assurer un transfert rapide

des cas graves vers les hôpitaux de référence, en moins d'une heure.

Benjamin HOUNKPATIN a souligné que cette initiative était nécessaire pour garantir un transfert efficace et sécurisé des personnes en détresse sanitaire vers des structures capables de leur offrir les soins nécessaires.

S. E.

FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privées et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



GUEST HOUSE FENOU
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40



NB: Venant de Porto-Novo (Carrefour Ouando) voie pavée Dowa 1^{er} carrefour à gauche tout droit dernière von à droite avant carrefour Djassin Houinvié.



GUEST HOUSE FENOU ANNEXE
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40



ANNEXE GUEST HOUSE FENOU
vons en face de l'Église Catholique St Paul de Dowa - Marché TOHOUTO de Dowa - Voie à côté du marché amenant au CS LES Jambettes, 3ème rue à droite



SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40

ORGANISATION DES CÉRÉMONIES DE PREMIÈRE COMMUNION ET AUTRES EN SAISON DE PLUIES

Chers clients, faites vite vos réservations à ELONA HOUSE !

En cette période de pluies qui coïncide avec la programmation et l'organisation des cérémonies de première communion, la Direction Générale de ELONA HOUSE passe par ce canal pour informer sa clientèle que des dispositions sont prises pour lui faire passer d'agréables moments.

En effet, chers clients de ELONA HOUSE, face à la forte demande, il serait souhaitable de passer vite au service commercial pour réserver vos salles de fête en fonction de votre calendrier.

Dotées de grande capacité et construites avec la dernière technologie, les salles de fête ELONA HOUSE constituent la meilleure solution pour vous en cette période de pluies surtout avec son groupe électrogène de 40 KVA pour juguler les coupures électriques.

À ELONA HOUSE, votre satisfaction est notre leitmotiv

Passez vite pour vos réservations car une équipe professionnelle vous y attend.



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvé non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOUE Guest House à Dowo.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 12 JUIN 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 12 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- COMMUNICATIONS.

I-1. Mise en œuvre du plan d'action de réinstallation des personnes affectées par les travaux de construction de l'échangeur du carrefour Vêdoko dans la ville de Cotonou.

La libération des emprises en vue de la réalisation de ce projet destiné à améliorer les conditions de mobilité dans la ville a mis en évidence quelques constructions, terrains et installations diverses frappés de servitude de reculement.

Il ressort des travaux du comité dédié que 190 personnes en sont affectées et ont été recensées dans le périmètre concerné pour être éligibles à l'indemnisation.

En approuvant le rapport soumis à son appréciation, le Conseil a instruit les ministres qui assurent la conduite du dossier de veiller à la prise en charge des intéressés et à la libération effective du champ des travaux.

I-2. Contractualisation pour l'extension des travaux de dragage pilote, de Docloboué à la Bouche du Roy, dans la zone du lac Ahémé et ses chenaux.

Dans le cadre de la réhabilitation de ce lac et ses chenaux, le dragage pilote lancé au niveau du carrefour de Djondji-Houncloun a été mené à terme de façon satisfaisante.

En effet, le volume des sédiments dragués a atteint 8.737.415 mètres cubes, soit 104,6% du volume estimé. L'entreprise a par ailleurs réalisé 12,5 hectares de mangrove pour une superficie initialement envisagée de 10 hectares, soit un taux de réalisation de 125%. De même, les ouvrages prévus, constitués de deux passerelles à Mèko et Haata et de quatre embarcadères / débarcadères à Djondji, Houncloun, Mèko et Gonko, ont été exécutés. Deux réserves biologiques de repeuplement naturel du plan d'eau en défens de pêche et des étangs piscicoles ont également été construits.

Pour optimiser les gains de cette opération, il s'avère nécessaire d'étendre le dragage au segment Docloboué - Embouchure Bouche du Roy à Avlo- plage afin de faciliter la navigation fluviale et la migration des espèces halieutiques entre l'océan et les eaux continentales.

Aussi, le Conseil a-t-il marqué son accord pour la contractualisation avec l'entreprise ayant exécuté la première opération en vue de la prise en charge de ce segment supplémentaire. Le ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable veillera à la bonne réalisation des travaux.

I-3. Adoption du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2025-2027.

Institué par la loi organique relative aux lois de finances, le Débat d'Orientation budgétaire

a pour principal support le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle, accompagné des documents de Programmation pluriannuelle des dépenses qui constituent les principaux vecteurs de la performance.

L'ensemble de ces documents forme le rapport préparatoire au Débat qui participe du renforcement des pouvoirs de contrôle de l'institution parlementaire. Cette démarche permet d'améliorer son information à travers la présentation d'une première estimation de l'évolution de la situation économique et financière du pays à moyen terme.

C'est à cette fin que le présent Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle a été adopté par le Conseil pour être transmis à la Représentation nationale.

Il postule que sur la période 2025-2027, la politique économique sera orientée vers la poursuite de la transformation de l'économie conformément au Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026.

Plus précisément, l'État poursuivra les actions de diversification de l'économie, d'amélioration des capacités de production et de la productivité. Il est à noter qu'un accent particulier sera accordé au développement du secteur industriel, l'objectif étant de poursuivre la remontée des chaînes de valeurs par une transformation locale des produits agricoles et non agricoles. Dans ce cadre, l'État continuera le développement de la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé et poursuivra son accompagnement au secteur industriel en général.

Sur le plan social, l'État s'investira dans l'extension des filets sociaux et les progrès vers l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Le but visé est de faire bénéficier les fruits de la croissance au plus grand nombre et d'améliorer les conditions de vie des populations, notamment les plus vulnérables. A cet effet, la généralisation du projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) sera effective, les autres mesures sociales seront poursuivies et renforcées ; les projets à fort impact social et sur les ODD continueront de cristalliser l'attention.

S'agissant des finances publiques, l'État va maintenir un cadre financier soutenable. Pour ce faire, un accent sera mis sur la bonne conduite de son Programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) dont les revues à date se sont soldées par la réalisation de tous les critères de performance et des repères structurels.

En outre, les réformes engagées au niveau des entreprises publiques, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale seront consolidées afin de sauvegarder les acquis et d'optimiser leurs contributions à l'économie.

Enfin, l'ensemble des interventions de l'État se fera de manière à préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des

finances publiques.

I-4. Adoption de la marque-pays du Bénin. Notre pays dispose non seulement de multiples atouts économiques, touristiques, artistiques, culturels, naturels, sportifs, numériques et éducatifs, mais aussi d'un potentiel remarquable qu'il convient de valoriser dans le cadre de la dynamique de sa promotion touristique en cours.

Aussi, le Gouvernement a-t-il convenu d'instituer une marque-pays. Les études et consultations menées ont permis de retenir la promesse de la marque « UN MONDE DE SPLENDEURS ».

En effet, dans un environnement mondial concurrentiel, la mise en place d'une telle marque permet de se différencier des autres nations en adoptant une stratégie de promotion distinctive.

La présente initiative a donc pour objectif de renforcer l'attractivité du Bénin et de le promouvoir comme destination touristique de premier plan aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Elle vise notamment à :

faire de la marque-pays une plateforme de promotion des attractions touristiques du Bénin, attirant de ce fait un flux accru de visiteurs internationaux ;
créer une identité visuelle forte et promouvoir les valeurs et les richesses du Bénin, en contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens béninois envers leur pays ;
contribuer à attirer les professionnels qualifiés et les talents internationaux en projetant une image attractive du Bénin, pour accroître la compétitivité du pays sur le marché mondial ;
renforcer, à travers une marque-pays forte et bien positionnée, la confiance des investisseurs envers le Bénin, tout en mettant en avant les opportunités commerciales et les secteurs d'excellence du pays, favorisant ainsi les investissements étrangers et les exportations.

Le ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, en lien avec le ministre de l'Économie et des Finances, prendra les mesures nécessaires à la vulgarisation du logo-type ainsi que la marque du pays.

I-5. Agrément au Code des investissements.

Dans le cadre de la réalisation de son projet de mise en place d'une unité intégrée moderne d'élevage avicole pour la production de poussins d'un jour dans la commune de Tori-Bossito, la société EHUA AGRIPA BENIN SA a sollicité et obtenu le bénéfice des avantages du régime B du Code des investissements au regard des retombées du projet pour l'économie nationale et des nombreux emplois qui en découleront.

L'effectivité du projet permettra aux acteurs de la filière avicole de s'approvisionner sur place en poussins d'un jour, limitant ainsi les importations massives observées jusqu'ici.

I-6. Approbation des modalités de réalisation et d'exploitation du projet de construction du complexe immobilier Camp Gué-

zo.

Le projet du complexe immobilier de Camp Guézo prévoit la construction de 460 logements sous forme d'appartements de type F4 de standings variés.

Il s'agit notamment de 208 appartements de type A avec une surface habitable de 83,98 m², 156 appartements de type B avec une surface de 178,21 m², 84 appartements de type C avec une surface de 231,68 m², 12 appartements de type D avec une surface de 323,64 m² ; le tout doté d'un centre commercial, des aires de jeux et piscine ainsi que d'espaces verts.

Pour favoriser sa mise en œuvre dans de brefs délais, les diligences menées ont déjà permis de sélectionner diverses entreprises pour les missions de maîtrise d'œuvre complète, de contrôle technique, d'étude d'impact environnemental et social, y compris le contrôle et le suivi.

En vue de la réalisation des travaux proprement dits, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec une société spécialisée puis instruit les ministres concernés de veiller à leur bonne exécution.

II- RENCONTRES ET MANIFESTATIONS INTERNATIONALES.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, la participation du Bénin :

à la réunion de consultation avec les commissions nationales africaines pour l'UNESCO à Luanda, en Angola, du 18 au 21 juin 2024 ;
au 2ème Concours international de Compétences techniques « la ceinture et la route », à Chongqing, en Chine, du 24 au 26 juin 2024 ; puis
l'organisation à Cotonou, de la 25ème réunion statutaire des présidents des cours des comptes et des conseillers à la Cour des comptes de l'UEMOA, du 15 au 19 juillet 2024.

III- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

A la Présidence de la République
Haut-Commissaire à la prévention de la corruption : Monsieur Jacques MIGAN

Au ministère de la Justice et de la Législation
Directeur du Centre national du Casier judiciaire :

Monsieur Kokou Agbezoungue Bernardin HOUNYOVI
Secrétaire général adjoint du Conseil supérieur de la Magistrature, cumulativement avec ses fonctions actuelles :
Monsieur Kokou Lanan William Karmen KODJOH-KPAKPASSOU.

Fait à Cotonou, le 12 juin 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard QUIN-OURO.

BUDGÉTISATION SENSIBLE AUX ENFANTS

L'Assemblée nationale et l'UNICEF outillent députés et cadres parlementaires

L'hôtel Bel Azur de Grand-Popo a accueilli les lundi 17 et mardi 18 juin 2024, un atelier de renforcement des capacités des députés et cadres de l'administration parlementaire sur la budgétisation sensible aux enfants. C'est le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, l'honorable Léon Basile AHOSSI représentant le président Vlavonou qui a procédé à l'ouverture dudit atelier.

Organisé par l'Institut Parlementaire du Bénin (IPaB) avec l'appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), cet atelier vise à approfondir les connaissances des participants sur les méthodologies et les pratiques de l'analyse budgétaire sensible à l'enfant. Cela permettra d'explorer également les meilleures pratiques internationales et les exemples de réussite qui peuvent servir de modèles dans le contexte béninois.

Dans son mot de bienvenue, Sèdami Médégan FAGLA, Directrice de l'IPaB a remercié le Président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU pour avoir non seulement autorisé l'organisation de l'atelier, mais également pour la confiance sans cesse renouvelée en l'équipe de l'IPaB et celle de l'UNICEF. Les mêmes remerciements sont allés à l'endroit du Représentant résident de l'UNICEF au Bénin et l'ensemble de ses collaborateurs pour leur volonté et disponibilité à désormais soutenir l'IPaB dans ses activités. Elle souhaite que l'atelier aide les représentants du peuple à faire en sorte que les enfants aient une bonne place dans les différents budgets

de l'Etat et au-delà dans les politiques publiques mises en œuvre.

Prenant la parole au nom de la Représentante Résidente de l'UNICEF au Bénin, Mohamed ABOUBAKARI a rappelé la mission de leur organisation qui est celle de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement. Et donc pour atteindre leurs objectifs, l'UNICEF utilise plusieurs stratégies dont le plaidoyer, la communication et le partenariat. C'est donc dans ce cadre qu'ils ont rencontré le Président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU laquelle rencontre a porté ses fruits ce qui a permis l'organisation de plusieurs activités dont ledit séminaire de renforcement des capacités sur la budgétisation sensible aux enfants.

Avant de procéder à l'ouverture dudit atelier, le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale l'honorable Léon Basile AHOSSI a d'abord exprimé sa gratitude à chacun des participants pour leur présence et leur engagement en faveur de cette cause noble. «...Votre participation à cet atelier témoigne de votre dévouement et de votre détermination à faire



en sorte que chaque enfant ait accès à des opportunités équitables pour s'épanouir pleinement...» a-t-il martelé. Il a par la suite remercié chaleureusement l'UNICEF à travers son Représentant Résident au Bénin et tous ses collaborateurs, pour le soutien inestimable dans l'organisation dudit atelier. Pour lui, leur appui témoigne de l'importance de la coopération internationale et du partenariat dans la réalisation des objectifs communs aux deux institutions. Rappelant que les enfants représentent l'avenir de notre nation, qu'ils consti-

tuent la richesse la plus précieuse et qu'ils méritent également de grandir dans un environnement qui leur offre les meilleures chances de succès; le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale l'honorable Léon Basile AHOSSI invite les participants à s'intéresser activement aux discussions, à poser des questions, et à partager leurs expériences et idées. «... C'est par un effort collectif et une collaboration étroite que nous parviendrons à des résultats significatifs et durables...» a-t-il ajouté. Six (06) communications

suivies de débats ont meublé les deux jours de séminaire qui ont permis aux députés et cadres de l'administration parlementaire d'être outillés sur la question de la budgétisation sensible aux enfants. Plusieurs recommandations ont été formulées surtout par les députés pour l'amélioration des conditions de vie des enfants au Bénin. C'est par des mots remerciements à l'endroit des participants que Madame Sèdami Médégan FAGLA Directrice de l'IPaB a mis fin à l'atelier.

D. R.



ÉDITION 2024 DE LA FÊTE DES PÈRES

Cédric Hountondji honore Dakpè Sossou, Augustin Ahouanvoébla, Mesmin Montcho et Thierry Gandaho par une messe

Dimanche dernier, tous les papas du monde entier étaient à l'honneur avec la célébration de l'édition 2024 de la fête des pères. Loin des surprises, présents pour immortaliser cette journée aux papas du monde entier, le jeune

leader Cédric Hountondji a trouvé l'ingénieuse idée d'honorer quelques personnalités pour leur rôle de père aussi bien dans

sa vie que celle de nombreuses jeunes. Ainsi à l'église catholique Saint Geneviève du camp à Porto-Novo, il a demandé une messe d'actions de grâce et de protection à l'intention des députés Dakpe Sossou et Augustin Ahouanvoébla et les personnalités publiques Mesmin Montcho et Thierry Gandaho. Cédric Hountondji était avec des jeunes engagés

politiquement comme lui pour vivre les temps forts de cette messe.

A la sortie de la messe, il a confié à la presse : « J'ai initié cette action en guise de gratitude pour leurs différentes actions qui impactent la jeunesse de notre pays mais également c'est une messe d'actions de grâce et de protection afin que Dieu leur accorde toute sa protection..

D. R.



Le jeune leader Cédric Hountondji

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER CES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

ASSISTANCE SÉCURITÉ PUBLIQUE	166
POLICE SECOURS	117
SAPEURS POMPIERS	118
AMBULANCE.....	21 30 17 60
CNHU	21 30 06 56

Votre famille, vos proches et tout le peuple béninois ont encore besoin de vous.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les séances plénières reprennent ce jour

Par Communiqué Radio-Television Hémicycle N° 3993624/AN/SGA/SCE/B en date du lundi 17 juin 2024, le Président de l'Assemblée nationale, Louis G. VLAVONOU invite en effet ses collègues députés pour deux séances plénières les mercredi 19 et jeudi 20 juin 2024.

Par moins de treize (13) points sont à l'ordre du jour de première séance plénière. Il s'agit des projets de loi portant autorisation de ratification de Convention ou d'Accords mais aussi des projets de loi relatifs à des corps de métier tels que les Magistrats ou en rapport avec des secteurs d'activités comme l'Urbanisme, l'Alimentation scolaire, les Ordres nationaux, les professions médicales ou paramédicales.

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ASSEMBLÉE NATIONALE
Neuvième LégislatureSECRETARIAT GÉNÉRAL
ADMINISTRATIF

N° 3993624 / AN/SGA/CSE

Porto-Novo, le 17 JUIN 2024

COMMUNIQUE RADIO-TELE HEMICYCLE

Le Président de l'Assemblée nationale invite les Honorables députés à prendre part aux séances plénières qui auront lieu, **les mercredi 19 et jeudi 20 juin 2024 au Palais des Gouverneurs** à Porto-Novo suivant la programmation ci-après :

I - Mercredi 19 juin 2024 à 10 heures :

- 1- Examen du projet de loi portant dispositions transitoires et dérogatoires aux dispositions organisant le plan de carrière des magistrats pour les nominations dans les juridictions de fond ;
- 2- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Constitution de la Commission africaine de l'Aviation civile, signée le 16 décembre 2009 et de l'instruction d'amendement de l'article 10 (4) de la Constitution de la Commission africaine de l'Aviation civile de 2009 ;
- 3- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention portant statut du fleuve Mono et création de l'autorité du bassin du Mono, signée à Cotonou, le 30 décembre 2014 ;
- 4- Examen du projet de loi sur l'urbanisme en République du Bénin ;
- 5- Examen du projet de loi portant loi organique sur le Conseil économique et social ;
- 6- Examen du projet de loi portant création des ordres nationaux du Bénin ;
- 7- Examen du projet de loi relatif à la Commission béninoise des droits de l'homme ;
- 8- Examen du projet de loi portant maîtrise d'ouvrage publique en République du Bénin ;

- 9- Examen du projet de loi portant dispositions spéciales de procédures relatives à l'organisation de la défense des intérêts de l'Etat devant les juridictions et portant création de l'Agence judiciaire de l'Etat ;
- 10- Examen du projet de loi relatif à l'alimentation scolaire en République du Bénin ;
- 11- Examen du projet de loi portant organisation de l'exercice en clientèle privée des professions médicales et paramédicales de santé humaine en République du Bénin ;
- 12- Examen du décret portant ratification de l'accord signé à Cotonou, le 19 janvier 2024, entre la République du Bénin et la Banque africaine de Développement (BAD), agissant en qualité d'administratrice du Fonds spécial Africain Growing Together Fund, dans le cadre du financement du Projet de Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires phase I (PDCESP) ;
- 13- Examen du décret portant ratification de la convention de crédit signé à Paris le 05 juin 2023 entre la République du Bénin et l'Agence française de Développement (AFD), dans le cadre du financement du projet d'appui au développement et aux investissements agricoles productifs (PADIAP).

I - Jeudi 20 juin 2024

Matinée à 10 heures :

Poursuite de l'examen des projets de loi ;

Après-midi à 14 heures :

- 1- Examen de la question d'actualité relative à l'acquisition de la nationalité béninoise par naturalisation au profit des afro-descendants ;
- 2- Examen de la question orale avec débat relative à la délocalisation des institutions judiciaires de Porto-Novo ;
- 3- Examen de la question orale avec débat relative à l'état de l'Hôpital d'instruction des armées de Parakou.

Signé : Louis Gbèhounou VLAVONOU

Vu bon à transmettre

A diffuser :

Lundi 17 juin 2024 (soirée)

Mardi 18 juin 2024 (matin et soir)

Mercredi 19 juin 2024 (matinée)

Jeudi 20 juin 2024 (matinée)

Le Secrétaire Général Administratif



Mariano OGOUTOLOU

Copie au PAN (ATCR)





ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40